



64^{ème} Session de la Commission des Stupéfiants

***Déclaration du Royaume du Maroc
Lors du débat du Segment Général***

Prononcée par

M. Azzeddine FARHANE, Ambassadeur, Représentant Permanent

Vienne, 12 avril 2020

Seul le texte prononcé fait foi

Madame la Présidente,

Je voudrais, tout d'abord, vous féliciter pour votre élection à la présidence de cette importante session de la CND qui se tient dans un contexte sanitaire difficile marqué par de nouveaux défis en relation avec la pandémie COVID19.

Ma délégation est pleinement confiante et consciente que votre longue expérience, vos qualités professionnelles, en particulier votre sens du dialogue et de consensus sont autant de gages pour garantir la bonne conduite de nos travaux et assurer le plein succès de cette session.

Mes félicitations vont également aux distingués membres du bureau, ainsi qu'aux membres du secrétariat pour les efforts qu'ils ont déployés pour assurer la préparation de cette session et son déroulement dans les conditions requises aussi bien au niveau logistique que celui de la sécurité en dépit des contraintes de la pandémie du Covid19.

Madame la Présidente,

La tenue cette année de la 64^{ème} session de la Commission des stupéfiants coïncide avec la célébration du 60^{ème} anniversaire de la Convention unique de 1961 et du 50^{ème} anniversaire de la Convention sur les substances psychotropes de 1971 et du 33^{ème} anniversaire de la Convention sur le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes de 1988

Cette célébration est une occasion propice pour réitérer la validité de ces trois instruments juridiques et renouveler notre engagement commun en faveur de la réalisation des objectifs de ce corpus juridique qui constitue le fondement du régime international de contrôle des drogues selon une démarche intégrée, multidisciplinaire, synergique, équilibrée et fondée sur approche scientifique du problème mondial de la drogue.

Dans ce contexte, ma délégation apprécie le choix de la thématique de cette session dédiée sur l'impact de la pandémie Covid 19 sur le problème mondial de la drogue pour passer en revue et évaluer les actions entreprises pour faire face à la pandémie du Covid19 qui perdure et semble manifestement s'installer dans une perspective porteuse de défis et de conséquences multiples qui affectent la santé humaine.

Madame la Présidente,

Les mesures prises, partout dans le monde, pour contrer la propagation de la pandémie n'ont pas manqué de provoquer de nouvelles tendances relatives au trafic et à la consommation des stupéfiants avec leurs corollaires en relation avec le traitement des personnes souffrant de divers troubles liés aux drogues.

Ces retombées négatives, dont la nature et l'ampleur ne sont pas encore définies de manière exhaustive, requièrent une attention particulière, afin d'en résorber les effets et empêcher qu'elles grèvent durablement l'efficacité des efforts déployés, au niveau national et international, pour le traitement du problème mondial de la drogue dans sa globalité.

A cet égard, nous encourageons les efforts déployés par l'ONUDDC pour contribuer à la facilitation de la mise en œuvre des décisions de notre Commission, visant à réglementer et contrôler l'usage des stupéfiants à des fins éminemment médicales et proscrire les moyens à même d'identifier les bonnes pratiques relevées en la matière.

Dans ce contexte, ma délégation estime qu'il est impératif de faire preuve de mobilisation pour que le problème mondial de la drogue figure en bonne place parmi les priorités des agendas et stratégies de relance *post-Covid 19*, étant précisé que la problématique de la drogue demeure une responsabilité partagée et doit être assumée, dans un cadre multilatéral au moyen d'une coopération sous-régionale, régionale et internationale efficace et efficiente comme le soulignent les documents politiques que nous avons négocié et adopté par consensus durant la dernière décennie.

Partant du principe de la responsabilité commune partagée, ma délégation, qui a pris part activement à la négociation de la déclaration que nous avons adoptée, ce matin, sur l'impact de cette pandémie sur la mise en œuvre des engagements en matière de lutte contre la drogue, accueille favorablement l'appel de la Commission aux Etats membres des Nations Unies figurant dans le paragraphe 35, soulignant l'impératif de renforcer la coopération bilatérale, régionale et internationale pour lutter contre toutes les formes illicites du trafic de la drogue pendant la période *Covid et post Covid19*, afin de consacrer l'idéal du «*no one is left behind*».

Madame la Présidente,

Fidèle aux engagements pris dans le cadre des instruments internationaux relatifs à la lutte contre le problème mondial de la drogue et à la déclaration Ministérielle de 2019, le Royaume du Maroc continue à assumer sa responsabilité pour promouvoir la sécurité, la santé et la prospérité que ce soit au niveau régional ou international.

Ainsi, le Maroc a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie de lutte antidrogue globale et équilibrée, basée sur la réduction de l'offre et de la demande, la prévention de l'usage des drogues, l'accès au traitement de l'abus des drogues, ainsi que la coopération bilatérale et internationale, et ce malgré les contraintes engendrées par la propagation de la pandémie de Covid 19.

En effet, dès mars 2020, les autorités marocaines ont institué des mesures de l'état d'urgence sanitaire, notamment la fermeture des frontières aérienne, maritime et terrestre ainsi que la restriction de déplacement et de circulation inter-villes, ce qui a entraîné des perturbations de la chaîne d'approvisionnement des drogues contraignant ainsi les réseaux criminels à adapter leurs modus operandi.

Devant ce nouveau contexte, les autorités marocaines compétentes ont redoublé de vigilance et ont renforcé davantage leur coordination interservices, ainsi que la coopération opérationnelle avec les pays amis.

L'objectif étant de déjouer les plans criminels des réseaux de trafic illicite des drogues qui ont cherché, vainement, à exploiter le contexte du Covid 19 pour acheminer les drogues

vers leurs destinations, en utilisant principalement les ensembles routiers, les nouvelles technologies de l'information, de communication dans la distribution des drogues, ainsi que l'emprunt des itinéraires lointains.

Sur le plan de l'accès au traitement des addicts, les autorités marocaines ont pu assurer, malgré le contexte de la pandémie de covid 19, le suivi de l'approvisionnement de substances soumises au contrôle et déjouer ainsi leur détournement à des fins illicites, et ce grâce à l'étroite collaboration qu'entretient le Maroc avec l'OICS pour garantir la continuité du flux de l'approvisionnement en substances nécessaires.

Concernant la réduction de la demande, les autorités marocaines ont entamé plusieurs actions de sensibilisation dans les milieux scolaires, en partenariat avec les autres départements, notamment le Ministère de l'éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, au sujet des risques et des conséquences néfastes inhérents à la consommation des drogues et des substances psychotropes.

S'agissant des saisies opérées et les efforts engagés contre le trafic illicite de stupéfiants, de manière générale, ainsi que le trafic illicite de substances psychotropes, de manière spécifique.

Malgré la persistance de la pandémie du Covid 19, les efforts des services marocains engagés contre le trafic illicite de stupéfiants ont permis la saisie, en 2020, de :

-450 tonnes de la résine de cannabis, soit + de 40% par rapport à l'année 2019 (320T), sachant qu'en période de confinement sanitaire (de mois Mars jusqu'à mois de Juin), les saisies de cette substance ont augmenté de 85% par rapport à la même période de l'année 2019 (136 T contre 73 T). En effet, pendant la période de Covid19, les réseaux de trafic de cannabis ont pu se procurer des autorisations de circulation falsifiées pour pouvoir transporter le cannabis à l'intérieur du pays ou même à l'aide de chauffeurs des camions transportant à la fois la nourriture et le cannabis.

-136 kg de cocaïnes, soit une baisse de -90% par rapport à l'année précédente (1462 kg en 2019), étant précisé que la suspension des lignes maritime et aérienne, utilisées généralement dans le trafic de cocaïnes, a eu un impact direct sur le volume des saisies de cette substance.

Le même constat s'est reproduit pour le trafic des psychotropes qui a grandement été affecté par la pandémie de Covid19 atteignant une baisse de 62% (572.225 comprimés en 2020 contre 1.520.198 en 2019), sachant que les autorités marocaines continuent de saisir des grosses quantités de comprimés d'ecstasy en provenance de certains pays (151.191 comprimés ecstasy en 2020).

De même, les services marocains ont avorté, durant les trois dernières années, plusieurs opérations de trafic illicite des drogues couronnées par la saisie de plus 843 Tonnes de résine de cannabis, 48.457.548 unités de psychotropes, 2.212.674 unités d'ecstasy et plus de 3 tonnes de cocaïnes et environ 20kg d'héroïnes.

Mme la Présidente,

Pour conclure, je voudrais réitérer que le trafic de la drogue étant une menace mondiale, et donc transfrontalière par essence, la lutte contre ce phénomène n'est jamais autant bien servie qu'au travers l'option de la coopération, de l'entraide et l'échange d'informations entre les pays concernés.

Cette lutte doit être menée loin de toute approche exigüe et non collaboratrice ayant des soubassements idéologiques et en déphasage avec notre objectif commun que nous défendons tous pour un monde exempt de la drogue.

C'est là une évidence que d'aucuns ne cessent de relever et qui se vérifie chaque jour, à l'aune des défis qui nous devons relever face à la pandémie du Covid 19.

Je vous remercie de votre attention